

Le 14 mars 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 mars 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Vacance : Poste de conseiller, quartier Est, siège no 2.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

13 159

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 160

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2016

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016.

ADOPTÉE

13 161

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2016

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de février 2016 au montant total de 218 193,77 \$.

ADOPTÉE

4. VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER

Le greffier, M. Benoit Rheault, avise le Conseil municipal de Trois-Pistoles que, depuis le 2 mars 2016, le poste de conseiller/conseillère du quartier Est, siège no 2, du Conseil est vacant, et ce, en raison du décès de M. Gilbert Larrivée.

13 162

5. SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Daniel Thériault, trésorier, fonctionnaire désigné, à titre de signataires des chèques et effets bancaires émis au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Jean-Pierre Rioux, M. Réjean Rioux, conseiller, est autorisé à signer les chèques et effets bancaires à titre de représentant du Conseil;

Que : le Conseil précise qu'en cas d'absence de M. Daniel Thériault, Mme Pascale Rioux, trésorière adjointe et directrice générale, est autorisée à signer les chèques et effets bancaires ;

Que : le Conseil précise qu'en tout temps deux signatures sont requises, soit l'une du maire ou de son remplaçant et l'autre du trésorier ou de sa remplaçante.

Que : la présente résolution remplace et abroge toute autre résolution précédemment adoptée sur le sujet, en particulier la résolution no 12 845 adoptée le 14 juillet 2014.

ADOPTÉE

13 163

6. RIIP : NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

ATTENDU le décès, le 2 mars dernier, du conseiller M. Gilbert Larrivée;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne M. Maurice Vaney comme administrateur de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires (RIIP) de Trois-Pistoles et Les Escoumins; Mme Marie LeBlanc demeurant l'autre administrateur désigné par la Ville sur le Conseil de la RIIP.

ADOPTÉE

13 164

7. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX, VTP-2016-01 »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et par un avis publié dans le journal Info-Dimanche pour le projet «Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux, VTP-2016-01 (projet no 111-24288-00)»;

ATTENDU QUE, le 9 mars 2016, la Ville a reçu les 12 soumissions suivantes, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses:

- Construction L.F.G. inc.	5 883 016,59 \$
- Construction Polaris inc.	6 167 259,00 \$
- Action Progex inc.	6 249 729,53 \$
- Allen entrepreneur général inc.	6 392 610,00 \$
- Entreprises G.N.P. inc.	6 522 450,54 \$
- Construction B.M.L., division de Sintra inc.	6 529 577,51 \$
- Entreprises Claveau ltée	6 632 001,52 \$
- Lafontaine Leclerc inc.	6 782 086,98 \$
- Les excavations Léon Chouinard et fils ltée	7 216 704,47 \$
- Gervais Dubé inc.	7 262 399,18 \$
- Construction R.J. Bérubé inc.	7 516 894,30 \$
- Excavations Bourgoïn & Dickner inc.	8 353 606,94 \$

ATTENDU l'analyse de conformité, sur le plan technique, réalisée par M. François Beaudoin, ingénieur chez WSP Canada;

ATTENDU QUE «Construction L.F.G. inc.» a soumis l'offre la plus basse conforme suivant les dispositions du devis;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise «Construction L.F.G. inc.» le contrat pour le projet «Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux, VTP-2016-01 (projet no 111-24288-00)», conformément aux documents de cet appel d'offres et à la soumission déposée et ce, pour le montant, avec taxes, de 5 883 016,59 \$;

Que : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 165

8. EMBAUCHE DU PRÉVENTIONNISTE DU SSI DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche de M. Denis Lauzier à titre de préventionniste du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles;

Que : Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail s'échelonnant du 15 février au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

13 166

9. AUTORISATION POUR L'ACQUISITION D'UN LOT EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE, selon les travaux de la rénovation cadastrale, Mme Anita Riou serait propriétaire d'une partie du terrain supportant la promenade Catherine-Leblond à Trois-Pistoles, en bordure du fleuve et de la rue du Parc;

Pour ce motif,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville un contrat de cession à titre gratuit afin d'acquérir, de Mme Anita Riou, le lot no 5 227 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata; le mandat comprenant notamment la signature de tout formulaire et/ou document accessoire incluant les clauses et conditions qu'ils jugeront conformes aux intérêts de la Ville; en cas d'absence du maire, Mme Marie LeBlanc, maire suppléant, remplacera M. Rioux;

Que : le Conseil précise que cette acquisition est réalisée avec prise de possession rétroactive au 26 février 2015 et sans aucune répartition de taxes foncières;

Que : le Conseil précise que la Ville payera les frais liés à ce contrat.

ADOPTÉE

13 167

10. PROJET D'IMPLANTATION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES À TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE l'Association de personnes handicapées L'Éveil des Basques inc. pilote un projet de construction et de gestion d'un immeuble de 14 unités de logements pour personnes handicapées physiques, intellectuelles et visuelles à Trois-Pistoles, soit sur le lot 5 226 212 du cadastre du Québec situé au sud-est de la rue Gagnon à Trois-Pistoles;

ATTENDU QU'en vertu des articles 3.1.1 et 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la municipalité doit adresser à la SHQ une résolution lui signifiant son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour ce projet;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour ce projet;

Que : le Conseil précise que la Ville de Trois-Pistoles participera ainsi au Programme de Supplément au Loyer pour ledit projet de construction de l'Association de personnes handicapées L'Éveil des Basques inc., en acceptant de s'engager, pendant les cinq premières années, dans une proportion de 10 % pour l'ensemble (100%) des 14 unités de logement prévues au projet;

Que : le Conseil précise que la Ville accordera, pour une durée de 35 ans, un crédit de 100 % des taxes foncières à ce projet;

Que : le Conseil précise que la Ville est d'accord pour faire don dudit terrain à l'Association afin de favoriser la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

13 168

11. ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE CULTURE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte une nouvelle « Politique de tarification des services et des équipements de loisirs et de culture ». Celle-ci remplace la précédente politique et entre en force à partir du 15 mars 2016 et le demeure jusqu'à son remplacement ou sa modification.

ADOPTÉE

13 169

12. DIVERS DONNÉS, MEMBERSHIPS ET AUTORISATIONS

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ au Club de gymnastique Les Gymnoss de Trois-Pistoles et ce pour l'année 2016;
- soutienne le Centre d'accueil, de développement et de formation en langues (CADFEL) de Trois-Pistoles en lui versant une subvention de 10 000 \$ pour l'année 2016 ;
- commandite quatre bons d'achat de 25 \$ (totalisant 100 \$) à la librairie Euskara qui seront remis le 2 juin 2016 à des élèves de l'école secondaire de Trois-Pistoles dans le cadre du Gala de l'effort scolaire ;
- accorde une aide financière de 500 \$ à l'organisme « Maison de la Famille des Basques » pour la tenue de la Journée de la famille qui aura lieu le 14 mai 2016;
- accorde une aide financière de 1 000 \$ à l'organisation « Baseball junior Trois-Pistoles » pour la saison 2016 ;
- fasse un don de 2 263 \$ au club de patinage artistique (CPA) Les Étincelles de Trois-Pistoles inc. pour la tenue d'une compétition invitation les 4, 5 et 6 décembre dernier;
- devienne membre d'Action chômage Kamouraska en 2016 pour la somme de 50 \$;
- verse une aide financière de 100 \$ à la Société d'action nationale de Trois-Pistoles pour la tenue de la Fête nationale cette année à Trois-Pistoles;
- fasse un don de 5 073,46 \$ à l'Association hockey mineur des Basques inc. pour la tenue de la 31^e édition du Tournoi Pistolo les 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28 février 2016;
- donne une commandite de 75 \$ au Centre d'action bénévole des Basques inc. dans le cadre de la semaine de l'action bénévole;
- verse une commandite de 100 \$ pour la tenue du 10^e anniversaire de l'Unité de médecine familiale (UMF) des Basques;
- fasse un don de 100 \$ à Mmes Valérie Lavoie et Gabrielle Rousseau pour la réalisation en 2016 d'une exposition photographique sur les patinoires d'autrefois, soit pour le projet « Empreinte verticale »;

- verse une aide financière de 200 \$ pour un vin d'honneur dans le cadre du Rassemblement des 50 ans et plus les 26, 27 et 28 mai 2016 à Trois-Pistoles;
- adhère, pour l'année 2016, à la Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques pour un montant de 50 \$;
- autorise le passage, le 5 juin 2016, d'un groupe de motocyclistes dans les rues de Trois-Pistoles, le tout étant organisé par l'Association des motocyclistes du K.R.T.B.; le tracé sera préalablement transmis par la Ville à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

13 170

13. MAINTIEN DU SYSTÈME DE GESTION DE L'OFFRE DANS L'INDUSTRIE ACÉRIQUE

ATTENDU QUE la MRC des Basques compte sur son territoire 72 entreprises acéricoles;

ATTENDU QUE ces 72 entreprises représentent 818 451 entailles, soient près de 10% des entailles du Bas Saint-Laurent/Gaspésie;

ATTENDU QUE ces entailles comptent pour 7,6% de la production acéricole du territoire du Bas Saint-Laurent/Gaspésie

ATTENDU QUE le gouvernement a commandé le Rapport «Pour une industrie acéricole forte et compétitive» appelé «rapport Gagné»;

ATTENDU QUE la recommandation #5 de ce rapport demande d'abandonner le contingentement de la production;

ATTENDU QUE la recommandation #8 de ce rapport demande de modifier le Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles pour qu'un producteur puisse mettre en marché librement toute quantité offerte à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec aux fins de mise en marché collective;

ATTENDU QUE la recommandation #12 demande d'accorder à un producteur acéricole le droit de se retirer du système de mise en marché collective;

ATTENDU QUE, dû à leur zone et ses particularités climatiques, les producteurs du Bas Saint-Laurent /Gaspésie sont les derniers au Québec à entrer en production;

ATTENDU QUE, dans cette situation, la production régionale sera la dernière à entrer dans ce libre marché;

ATTENDU QUE cette situation entraînera nécessairement une chute des prix au marché pour les productions tardives;

ATTENDU QUE le marché est contrôlé par 10 acheteurs, face à 20 000 acériculteurs;

ATTENDU QUE de nombreux producteurs garantissent leurs investissements au moyen de leur contingent de production (quota);

ATTENDU QU'une dérèglementation dans ce domaine acculerait de nombreux producteurs à des graves difficultés financières, voire même des faillites;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande au gouvernement du Québec :

- d'écarter toute recommandation qui touchera au système de gestion de l'offre pour l'industrie acéricole;
- de toujours considérer que les saisons acéricoles ne sont pas synchronisées au Québec;
- d'écarter d'entrée de jeu, les recommandations #5, #8 et #12 du rapport Gagné;
- de travailler en partenariat, d'égal à égal avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour la recherche de bonification quant au fonctionnement de cette industrie.

14. AFFECTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016-2017

[Notes du greffier. M. Maurice Vaney, conseiller, a déclaré son intérêt dans ce point lors de la présente séance ordinaire et a quitté la salle lors des délibérations et la prise de la résolution suivante et ce, dû au fait qu'il siège sur le conseil d'administration de l'organisme «Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.». Aussi, M. Vaney n'a pas participé au vote sur ce sujet.]

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (référence : résolution no 13 155, 8 février 2016);

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse quant à l'acceptation des projets et des sommes consenties pour leur réalisation;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le premier versement représentant 50% de l'aide consentie aux organismes mentionnés ci-dessous pour les projets suivants dans le cadre de l'entente de développement culturel 2016-2017;

Que : le Conseil autorise Mme Mélanie Paquet, directrice remplaçante du service de la culture et des communications, à conclure avec les organismes une convention d'aide financière pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

Organisme	Projet	Premier versement (50%)	TOTAL (100%)
Les Amis de l'art de Trois-Pistoles inc.	- Camps de jours (7 à 13 ans)	1 500\$	3 000\$
	- Ateliers d'art thérapie en milieu d'hébergement et sur place	1 000\$	2 000\$
	- Conférence (démonstration et initiation) d'artistes	750\$	1 500\$
	- Ateliers pour les jeunes du primaire avec expo (Journée de la culture)	500\$	1 000\$
Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles	- Circuit audio-guidé du patrimoine (affichage et trame sonore)	1 500\$	3 000\$
	- Trois spectacles/pique-nique au parc intergénérationnel ou gazebo	750\$	1 500\$
Groupe Yôléma	- Ateliers CPE, milieu familial de garde et écoles primaires (Un atelier d'une demi-journée pour confection de masques africains et un atelier demi-journée pour danse et percussions)	2 000\$	4 000\$
Maison de la Famille des Basques	- Animation d'heure du conte thématique et d'activités d'éveil à la lecture et l'écriture	1 000\$	2 000\$
Parc de l'Aventure basque en Amérique	- Animation culturelle basque sur l'archéologie en contexte du Rendez-vous basque dont ce sera le 20e	1 000 \$	2 000 \$
Centre Turbine	- Exposition sur la traversée Trois-Pistoles/Les Escoumins, d'Émilie Rondeau, artiste professionnelle	4 000 \$	8 000 \$
Ville de Trois-Pistoles (Comité culturel)	- Arbre à livres ou livres suspendus mis en place dans le cadre des Journées de la culture	250 \$	500 \$
Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant de Trois-Pistoles inc.	- Projet de résidence d'artistes : Le Laboratoire de création collective	1 000 \$	2 000 \$
<u>Appel de projets en médiation culturelle :</u>	Total :	4 250 \$	9 500 \$
a) Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant des Trois-Pistoles inc.	- Accès privilège à des spectacles	[500 \$]	[1 000 \$]
	- Les petites gueules au royaume des animaux	[600 \$]	[1 200 \$]
b) Unité Théâtrale d'Interventions Locales (UTIL)	- Tendre l'oreille par le théâtre?	[1 150 \$]	[2 300 \$]

c) Corporation du patrimoine et tourisme religieux des Trois-Pistoles	- La Magie des légendes	[1 000 \$]	[2 000 \$]
d) Ensemble vocal Synergie	- Consolidation de la formation en chant choral pour les jeunes de niveau primaire	[500 \$]	[1 000 \$]
e) Soraïda Caron	- Patrice dans Gisèl (recherche et création bloc 2)	[1 000 \$]	[2 000 \$]
Total		20 000\$	40 000\$

15. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur le Rassemblement des 50 ans et plus qui aura lieu à Trois-Pistoles ainsi que sur le projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est.

13 172

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**